Département de MEURTHE et MOSELLE



FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF

Prévu à l'article 1.121-6-1 du code de l'action sociale et des familles

Commune de MÉRÉVILLE

8, grande rue 54850 MÉRÉVILLE mairie@mereville54.fr

IDENTITÉ		
Je soussigné(e) : ✓ NOM :		
√		
√ Né(e) le :	à	
√ Téléphone : fixe :		
portable :		
	e des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan uation de risques exceptionnels, climatiques ou autres.	
en qualité de personnes âgée de 65 ans et plus		
en qualité de personne âgée de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail		
en qualité de personne handicapée		
Je suis informé(e) que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part.		
SITUATION		
Vit seul(e) en couple	en famille autre (précisez):	
Reçoit régulièrement de la visite :	oui non	
Si oui à quelle fréquence :		
☐ Moins d'une fois par semaine	personne vous rendant visite	
Une fois par semaine	☐ famille	
Deux fois par semaine	voisins / amis	

Vous êtes bénéficiaire de l'intervention	
☐ D'un service d'aide à domicile	☐ D'un autre service
Intitulé du service	Intitulé du service
Téléphone	Téléphone
D'un service de soins infirmiers à domicile	D'aucun service à domicile
Intitulé du service	
Téléphone	
PERSONNE(S) À PRÉVEN	NIR EN CAS D'URGENCE
NOM / Prénom(s) :	
Adresse:	
Téléphone :	
Lien (ami/voisin) :	
NOM / Prénom(s) :	
Adresse:	
Téléphone :	
Lien (ami/voisin) :	
k	k
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des infor demande.	mations communiquées dans la présente
Je suis informé(e) qu'il m'appartient de modification concernant ces informations, aux · de me contacter en cas de déclenchement du pla	fins de mettre à jour les données permettant
	Fait à, le,
	Signature

DISPOSITIONS RELATIVES A LA LOI DU 6 JANVIER 1978

Lorsque les traitements relatifs à cette demande sont informatisés, ils sont soumis aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels.

Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que :

- 1 Toutes les réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse aux questionnaires obligatoires entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier et l'enregistrement du demandeur.
- 2 Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.
- 3 En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès de tous les destinataires des données collectées.

Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, à Monsieur le Maire.